

Les experts étrangers exerçant dans le cadre d'accords conclus avec le
gouvernement tunisien en matière de coopération ou d'assistance
technique

Les pièces à fournir en cas de renouvellement

1. Renouvellement de la lettre d'affectation de l'étranger en Tunisie,
2. Copie du passeport,
3. 02 timbres fiscaux de 05 dinars pour chacun.